

Crédit-cadre des Services industriels de Fr. 276'000.- (HT) pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques Smotion à Delémont

1. PREAMBULE

Dans le contexte de lutte contre le réchauffement climatique, la mobilité joue un rôle prépondérant. La Stratégie énergétique 2050 de la Confédération prévoit, comme l'Union Européenne, de limiter les émissions de CO₂ des voitures à 95 gCO₂/km à l'horizon 2020. De leur côté, tous les grands fabricants européens de voitures annoncent la transition vers la voiture hybride ou 100 % électrique à l'horizon 2020-2025.

La Municipalité de Delémont a réalisé sa Conception directrice de l'énergie (CDE) dans le cadre de la révision du plan d'aménagement local (PAL). Elle prévoit une croissance du parc de véhicules électriques estimée à 10 % en 2030. Bien qu'une grande majorité des recharges soient réalisées de nuit au domicile des propriétaires, la construction d'un réseau de bornes de recharge publiques est nécessaire. Dans le cadre de ses relations intercommunales en matière énergétique au travers de La Charte et de SACEN SA, la Commune de Delémont a conclu un partenariat avec Green Motion SA, leader suisse en matière de conception, développement, construction et commercialisation de bornes de recharge. Le réseau Smotion a été créé en 2016 par SACEN SA. Un des avantages des bornes Smotion est de permettre tout moyen de paiement (cartes bancaires ou postales, cartes de crédit, apps pour smartphones, Swisspass). Elles sont donc facilement disponibles pour tout utilisateur, y compris de passage puisque Smotion s'inscrit dans un réseau de bornes de recharge national, voire international.

Afin de déployer harmonieusement le réseau de bornes de recharge publiques à Delémont, les SID ont conçu, en collaboration avec le service UETP et avec l'aide des expériences nombreuses en milieu urbain de Green Motion SA, un concept global en ville. Un plan de stationnement Smotion a d'ores et déjà été déposé. Les places de parc publiques retenues en fonction de différents critères tels que la disponibilité générale en places de parc et l'attrait économique (magasins, restaurants, attractions sportives et culturelles, ...) sont les suivantes :

- 1) place de l'Etang - proximité des commerces et attractions culturelles de la Vieille Ville (2 places)
- 2) places de parc des SID - proximité des commerces et attractions culturelles de la Vieille Ville (4 places)
- 3) parking de la patinoire - proximité d'attractions sportives (2 places)
- 4) parking du Centre sportif - proximité d'attractions sportives (2 places)
- 5) parking de la Croisée des loisirs - proximité d'attractions sportives, culturelles et commerciales (2 places)
- 6) places de parc de la rue de l'Avenir - proximité des commerces (2 places)

2. MONTANT DU CREDIT-CADRE

La présente demande de crédit-cadre a pour but de financer le déploiement progressif des bornes de recharge Smotion en ville de Delémont par les SID en fonction de la demande directement proportionnelle au parc de véhicules électriques en croissance.

Le montant du crédit-cadre est de Fr. 276'000.- (hors TVA) et se résume comme suit :

	en francs
- 6 bornes Smotion type N2, à Fr. 20'000.-/pièce	120'000.-
- 4 bornes Smotion type P1, à Fr. 5'000.-/pièce	20'000.-
- 6 travaux de génie civil, y compris fondations des bornes N2, à Fr. 6'000.-/pièce	36'000.-
- 3 travaux de génie civil, y compris fondations des bornes P1, à Fr. 4'000.-/pièce	12'000.-
- 9 raccordements au réseau électrique 400 V à Fr. 7'000.-/pièce	63'000.-
- divers et imprévus et pour arrondi (environ 10 %)	25'000.-

TOTAL HT

276'000.-

3. PLANIFICATION 2018-2022

Comme mentionné précédemment, le développement des bornes de recharge dépendra de la croissance du marché des véhicules électriques. Il est donc difficile de prévoir précisément à quel moment les investissements seront réalisés. Toutefois, le Conseil communal désire créer une impulsion en équipant en 2018 :

- 1) les quatre places prévues aux SID, dont deux sont déjà équipées mais avec des bornes non payantes pour les besoins des véhicules des SID et dont on constate qu'elles sont de plus en plus utilisées par des tiers. Il y a donc lieu de les rendre payantes pour les tiers ;
- 2) les deux places dans le parking de la patinoire pour lesquelles des conduites ont été installées à la réalisation du parking.

Pour le solde des années 2019-2022, un montant moyen a été reporté. Les investissements pourront être gelés ou avancés en fonction de la demande effective.

Libellé	Montant total du crédit-cadre (CHF)	2018	2019	2020	2021	2022
Crédit-cadre 2018-2022 bornes de recharge Smotion	276'000.-	76'000.-	50'000.-	50'000.-	50'000.-	50'000.-

4. FINANCEMENT

Le montant de Fr. 276'000.- (hors TVA) sera financé par voie d'emprunt à charge des SID. Avec un intérêt moyen de 3 % et un amortissement sur 25 ans, la charge annuelle portée aux comptes de fonctionnement sera de Fr. 19'320.-. Cette charge financière sera compensée à terme par la vente progressive d'énergie 100 % renouvelable d'origine locale via les produits TOPAZE ou AMBRE, au choix des clients. Il n'est toutefois pas possible de définir le seuil de rentabilité de ces bornes vu le marché des véhicules électriques en croissance.

Tableau de bord pour le crédit d'investissement - montants en CHF	Oui	Non	Remarques
Montant du crédit			276'000.00
Intégration du crédit dans le plan financier dès 2018	X		
Concordance de la période de réalisation avec celle planifiée	X		
Prélèvement comptable sur un fonds existant		X	
Financement nécessaire par voie d'emprunt	X		276'000.00

Charge financière - montants en CHF		
Taux de l'amortissement comptable (durée de vie : 25 ans)	4 %	11'040.00
Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 3 %*		8'280.00
Total de la charge financière annuelle		19'320.00

* L'amortissement financier et le taux d'intérêt ne peuvent pas être déterminés de cas en cas, la Municipalité procédant à des emprunts à court, moyen et long termes. La liste des emprunts peut être consultée dans les comptes 2016.

5. PREAVIS ET PROPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal, sur préavis favorables de la Commission de l'énergie et des eaux et de la Commission des finances, propose au Conseil de Ville d'accepter la demande de crédit-cadre de Fr. 276'000.- pour le déploiement des bornes de recharge Smotion de 2018 à 2022.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président : La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 21 novembre 2017 ;
 - les dispositions de l'art. 29, al. 18 et 22, du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - le préavis favorable de la Commission de l'énergie et des eaux et de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal :

arrête

1. Le crédit-cadre des Services industriels de Fr. 276'000.- (HT) pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques Smotion à Delémont est accepté.
2. Ce crédit est financé par voie d'emprunt.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La chancelière :

Jude Schindelholz

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 11 décembre 2017